

N°16-06-52

L'an deux mil seize, le vendredi 24 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de J.M. GALLET*), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2016.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DELRUE J. (*reçoit pouvoir de D. FOURNIER*) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (*reçoit pouvoir de F. SAGNIER*) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; CRENLEUX L. ; DELATTRE J. (*reçoit pouvoir de N. DE JONGHE*) ; MONFAIT D. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. (*reçoit pouvoir de F. DEGREMONT*) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; LECLERCQ E. ; VASSEUR G. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; DE JONGHE N. (*donne pouvoir à J. DELATTRE*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à D. MONFAIT*) ; DEGREMONT F. (*donne pouvoir à G. COLIN*)

Messieurs DUWAT A. ; SAGNIER F. (*donne pouvoir à J. BOUFFART*) ; FOURNIER D. (*donne pouvoir à J. DELRUE*) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. (*donne pouvoir à C. LEROY*) ; TELLIER C. ; BEE D.

Absents :

Messieurs BRUGGEMAN M. ; LEFEBVRE S. ; HOCHART J.L. ;

Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY est élu secrétaire.

**OBJET : MEDIATHEQUES DU PAYS DE LUMBRES – DEFINITION DES CRITERES –
PARTICIPATION DE LA CCPL A LEUR FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Joëlle DELRUE

Le Conseil Départemental a adopté le 14 mars 2016 des mesures transitoires pour 2016 dans le cadre de son Plan de Développement de la Lecture Publique, en vigueur depuis fin 2006, et qui arrivera à son terme en décembre.

Ces mesures impactent les subventions touchées par les communes pour le volet achat de documents : « reconduction des aides annuelles aux bibliothèques communales au taux de base (30 %) **sans prise en compte d'éléments de bonification** et sans modification du plafond fixé à 10 000 € maximum TTC »

Pour 2016, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose de compenser la perte de subvention engendrée pour les communes concernées, en tenant compte des éléments de bonification jusqu'ici en vigueur. Ainsi, quand les critères qui donnaient droit à ces bonus continuent d'être respectés (surface et/ou formation), les bonus sont portés au crédit du fonds de concours. Il en

résulte un maintien à l'identique des taux de subvention par rapport aux années antérieures, au bénéfice des communes.

Communes	2015			2016		
	Taux de subvention CD62	Taux fonds de concours CCPL	TOTAL	Taux de subvention CD62	Taux fonds de concours CCPL	TOTAL
Acquin-Westbécourt / Alquines - Bouvelinghem	50	50	100	30	70	100
Dohem	50	50	100	30	70	100
Elnes	50	50	100	30	70	100
Escœuilles	50	50	100	30	70	100
Esquerdes	40	40	80	30	50	80
Lumbres	50	50	100	30	70	100
Nielles-les-Bléquin	40	40	80	30	50	80
Ouve-Wirquin	40	40	80	30	50	80
Pihem	50	50	100	30	70	100
Wavrans-sur-l'Aa	40	40	80	30	50	80
Zudausques	50	50	100	30	70	100

Il semble important, pour le maintien d'une offre de lecture publique de qualité à l'échelle intercommunale, que les bibliothèques du réseau PLUME disposent d'une surface suffisante pour accueillir le public et certaines animations dans les meilleures conditions. Par ailleurs, dans un courrier envoyé aux mairies concernées le 10 février 2016, l'importance de la formation continue du personnel, salarié ou bénévole, des médiathèques du réseau a été réaffirmée

Rappel des critères :

Surface : Au moins 0,07 m² par habitant réservés exclusivement à l'utilisation de la bibliothèque. Dans tous les cas, la surface de l'équipement ne pourra être inférieure à 70 m².

Formation : Au moins une personne de l'équipe doit assister à au moins une journée de formation annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les critères d'attribution des fonds de concours communautaires, tels que définis ci-dessus et **FIXE** les montants 2016 de la façon suivante :

Communes	Budget 2016	Taux de subvention CD62	Taux fonds de concours CCPL	Participation 2016
Acquin-Westbécourt / Alquines - Bouvelinghem	4.030,00 €	30	70	2.821,00 €
Dohem	1.377,00 €	30	70	963,90 €
Elnes	2.000,00 €	30	70	1.400,00 €
Escœuilles	6.910,00 €	30	70	4.837,00 €
Esquerdes	2.400,00 €	30	50	1.200,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20160624-16-06-52-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

Lumbres	10.000,00 €	30	70	7.000,00 €
Nielles-les-Bléquin	2.265,00 €	30	50	1.132,50 €
Ouve-Wirquin	825,00 €	30	50	412,50 €
Pihem	5.000,00 €	30	70	3.500,00 €
Wavrans-sur-l'Aa	2.100,00 €	30	50	1.050,00 €
Zudausques	2.200,00 €	30	70	1.540,00 €
			TOTAL	25.856,90 €

La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 657341 du budget.

Pour extrait conforme.

Le Président,

